

CARTE BLANCHE PMU 2017



Centre
Pompidou

**APPEL À
CANDIDA-
TURE**

Le PMU propose chaque année à un photographe ou à un artiste de porter un regard sur l'univers du jeu en lui donnant carte blanche.

Le lauréat est choisi par un jury de spécialistes sur la base des critères définis ci-dessous.

Dans le cadre de son partenariat avec le Centre Pompidou, la Carte blanche PMU sera conçue avec le Cabinet de la photographie du Centre Pompidou.

Le lauréat devra réaliser un projet inédit avec un regard décalé qui sera exposé dans la Galerie de photographies du Centre Pompidou à l'automne 2017.

À l'issue de l'exposition, une œuvre intégrera les collections nationales du Centre Pompidou. Ce travail sera également publié sous forme d'un ouvrage dans le cadre d'une collection dirigée par le PMU et le Centre Pompidou, en partenariat avec les Éditions Filigranes.

**Le PMU a déjà donné carte blanche à huit photographes:
Malik Nejmi en 2010,
Mohamed Bourouissa en 2011,
Olivier Cablat en 2012,
Kourtney Roy en 2013,
Léa Habourdin et Thibault Brunet en 2014,
Thierry Fontaine en 2015
et Anna Malagrida en 2016.**

Critères de sélection

L'appel à candidature est ouvert à tout photographe professionnel ou artiste sans considération d'âge, ni de nationalité.

Le candidat proposera un projet de création photographique original et singulier sur l'univers du jeu.

Le PMU ne recherche pas de vision générale mais un projet à l'écriture photographique résolument contemporaine, qu'elle soit d'inspiration documentaire ou plus fictionnelle.

Les membres du personnel du PMU ne peuvent pas répondre à l'appel à candidature.

Jury

Le jury est composé cette année de :

- **Paula Aisemberg, Directrice de la Maison Rouge**
- **Benoît Cornu, Directeur de la Communication du PMU**
- **Fannie Escoulen, Commissaire d'exposition indépendante**
- **Nicolas Ferrand, collectionneur, Fondateur du Quotidien de l'Art**
- **Thierry Fontaine, photographe, lauréat Carte blanche PMU 2015**
- **Valérie Jouve, photographe**
- **Sam Stourdzé, Directeur des Rencontres d'Arles**
- **Françoise Vogt, Chargée du mécénat culturel du PMU**
- **Karolina Ziebinska-Lewandowska, Conservatrice au Centre Pompidou - Cabinet de la photographie**

Le jury choisira le lauréat sur la qualité de son projet et l'originalité de sa proposition parmi un choix de dossiers présélectionnés par le Cabinet de la photographie du Centre Pompidou et le PMU. Le jury recevra chaque candidat présélectionné le 25 janvier 2017 pour une discussion de 30 minutes autour de son projet et sa faisabilité dans les délais impartis.

Dotation

Le photographe bénéficiera d'une dotation de 20 000 euros pour la réalisation de son travail (comprenant les honoraires et les droits). Son travail fera l'objet d'un ouvrage publié aux Éditions Filigranes à 1000 exemplaires et commercialisé ; il sera exposé à la Galerie de photographies du Centre Pompidou à l'automne 2017.

Le PMU prend en charge la production des œuvres exposées ainsi que la fabrication du livre.

Engagements et responsabilités

Le photographe devra s'assurer de l'accord des personnes photographiées. La participation à la sélection de la Carte blanche PMU implique l'acceptation du présent règlement. Le photographe retenu acceptera de céder les droits de reproduction, d'exploitation et d'utilisation de 15 visuels dans le cadre de la communication du PMU pour la promotion de la Carte blanche. Il s'engagera lors de la diffusion des images produites dans ce cadre à faire figurer la mention « Carte blanche PMU en partenariat avec le Centre Pompidou ».

Une œuvre signée (un tirage ou un polyptyque) rejoindra la collection du PMU et une œuvre signée (un tirage ou un polyptyque) rejoindra les collections nationales du Centre Pompidou.

Candidatures

Elles sont reçues sous forme d'un dossier papier sur la base de:

- Un cv mentionnant le parcours du photographe (expositions, éditions, récompenses...).**
- Une ou deux séries composées de 15 à 20 photographies, chacune tirée en format minimum 18x24 et maximum 30x40 cm, permettant au jury d'apprécier le travail du photographe, comportant impérativement au dos le nom de l'artiste et le nom de la série.**
- Un texte exposant l'intention du photographe sur le projet.**
- L'engagement, pour les candidats présélectionnés, d'assister à l'entretien avec le jury, le 25 janvier 2017, à l'issue duquel le lauréat sera choisi par le jury.**
- L'engagement d'être disponible (février à octobre 2017) pour effectuer la Carte blanche PMU et participer à la préparation des éléments de publication et d'exposition (cf calendrier), ainsi qu'à l'inauguration de l'exposition en septembre 2017.**
- Une enveloppe affranchie au format des tirages pour le renvoi des dossiers (obligatoire).**
- Le formulaire de candidature ci-joint, dûment complété et signé.**

Calendrier

**Envoi des dossiers de présélection à :
Jury Carte blanche PMU, Audrey Espinosa Viale,
jusqu'au 9 janvier 2017, date limite d'expédition
(cachet de la Poste faisant foi)**

Oral devant jury et choix	25 janvier 2017
Carte blanche et édition du livre	février à juillet 2017
Préparation exposition	juillet à septembre 2017

Formulaire de candidature

À adresser à

**Audrey Espinosa Viale,
PMU, 2 rue du Professeur
Florian Delbarre
75734 Paris cedex 15**

audrey.espinosa-viale@pmu.fr

**Jusqu'au 9 janvier 2017 inclus
date limite d'expédition
(cachet de la Poste faisant foi)**

Candidat

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Mail _____

Engagements

**J'ai pris connaissance du règlement
et je m'engage à le respecter.**

**Si je suis choisi pour la Carte blanche PMU, j'accepte
de céder les droits de reproduction, d'exploitation
et d'utilisation de 15 visuels dans le cadre
de la communication du PMU pour la promotion
de la Carte blanche.**

**Je m'engage lors de la diffusion des images produites
dans ce cadre à faire figurer la mention
« Carte blanche PMU
en partenariat avec le Centre Pompidou »**

J'ai lu et j'accepte le règlement de la Carte blanche

Fait à _____
Le _____

Signature précédée de « Lu et approuvé »

Les organisateurs de la Carte blanche ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des dossiers des candidats. Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé.